

BUDGET PRINCIPAL

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : 2026093 avec 1 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 18/05/2026

Objet : **CESSION DE VEHICULE ECONOMIQUE IRREPARABLE**

Nature : **Délibérations**

Matière : **Domaine et patrimoine - Alienations**

Date de télétransmission : 22/05/2026 Agent de transmission : **AUTOMATE**

Acte : 2026=093 Cession v_hicule _conomiquement irr_parable.pdf

Annexes :

1 - Annexe 2026-093.pdf

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 031

Identifiant de l'acte : 031-283100014-20260518-2026093-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 22/05/2026

DU BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

Présents :	3
Représentés :	0
Excusés :	1
QUORUM	3

SÉANCE DU 18 MAI 2026

L'an deux mille vingt-six, au jour du dix-huit mai à quinze heures, le bureau du conseil d'administration s'est réuni au service départemental d'incendie et de secours, sur convocation de son président, Monsieur Gilbert HÉBRARD en date du 11 mai 2026.

Étaient présents : HEBRARD Gilbert, BAYLAC Sandrine, LLORCA Jean-Louis

Étaient excusés : POUMIROL Emilienne

OBJET : Cession véhicule économiquement irréparable

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 1424-29 et L 1424-30 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Vu le code de l'environnement notamment les articles L 541-1 et L 541-1-1 ;

Vu le code de la route notamment les articles L 321 et L 321-2 ;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques notamment l'article L3112-4 ;

Considérant que :

- À la suite d'un accident de la circulation, le service départemental d'incendie et de secours de la Haute-Garonne dispose d'un véhicule économiquement irréparable, dont la vente à la réforme classique par un commissaire-priseur n'est pas possible.
- L'état du véhicule ne permet la vente qu'à un professionnel des véhicules hors d'usage.

Une cession, à titre onéreux, est donc proposée pour le véhicule ci-dessous :

Marque	Modèle	Immatriculation	Année	Numéro d'inventaire	Offre financière TTC
RENAULT	KANGOO	BA-240-SM	2010	2010002346	200 €

Cette cession sera effective après régularisation administrative, notamment la sortie de l'inventaire du parc roulant du service départemental d'incendie et de secours de la Haute-Garonne.

ENTENDU le rapport de Cdt Philippe SANS,

APRÈS en avoir délibéré,

Les membres du bureau du conseil d'administration, à l'unanimité,

22 MAI 2026

Transmis en Préfecture, affiché et certifié exécutoire le....., identifiant de la délibération

Cette délibération sera publiée dans le prochain recueil des actes administratifs du SDIS Haute-Garonne

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Toulouse, dans un délai de deux mois, à compter de sa date de notification et de publication.

05 61 06 37 09
secretariatdir@sdis31.fr • www.sdis31.fr

49, chemin de l'Armurié
CS 80123 • 31772 Colomiers Cedex

AUTORISENT le président du conseil d'administration à céder pour la somme de 200 € TTC le véhicule économiquement irréparable à la société SURPLUSINDUSTRIES.

Le Président du conseil d'administration
du service départemental d'incendie et de secours
de la Haute-Garonne,

Gilbert HÉBRARD



22 MAI 2026

Transmis en Préfecture, affiché et certifié exécutoire le....., identifiant de la délibération
Cette délibération sera publiée dans le prochain recueil des actes administratifs du SDIS Haute-Garonne
La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Toulouse, dans un délai de deux mois, à compter de sa date de notification et de publication.

☎ 05 61 06 37 09
secretariatdir@sdis31.fr • www.sdis31.fr
49, chemin de l'Armurié
CS 80123 • 31772 Colomiers Cedex